



N° de résolution  
ou annotation

2017-11-257

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 à 19h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents: M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Jocelyn Poirier, conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

### 1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h30, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### 2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "sujets divers" ouvert:

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Autorisations aux médias;
- 4.0 Adoption du procès-verbal d'octobre;
- 5.0 Correspondance;
- 6.0 Trésorerie:
  - 6.1 Dépenses d'octobre;
  - 6.2 Remboursement des frais de déplacement;
  - 6.3 Signataires chez Desjardins;
  - 6.4 Décaissement CADR;
  - 6.5 Versement Sûreté du Québec;
  - 6.6 CAUAT;
- 7.0 Ressources humaines:
  - 7.1 Modification au contrat du journalier principal;
- 8.0 Formation pour les élus:
  - 8.1 Éthique et déontologie;
  - 8.2 Rôles et responsabilité des élu(e)s;
- 9.0 Représentants pour les comités:
  - 9.1 Maire suppléant et délégué substitut à la MRC;
  - 9.2 Gérance;
  - 9.3 OMH;
  - 9.4 Bibliothèque;
  - 9.5 CADR;
  - 9.6 Club nautique;
  - 9.7 Pompiers;
  - 9.8 RAGARO;
  - 9.9 Gestion des réseaux sociaux;
  - 9.10 Relation avec les médias;
  - 9.11 Politique familiale et amie des aînés;
  - 9.12 Comité consultatif en urbanisme;
  - 9.13 Gestion des lots intra municipaux et épars;
  - 9.14 Voirie;
  - 9.15 Camping;
- 10.0 Contrats de déneigement:
  - 10.1 Plage Lepage;
  - 10.2 Cours municipales;
  - 10.3 Plage Mainville
  - 10.4 Camping;
  - 10.5 Entrées édifices municipaux;
- 11.0 Renouvellement d'assurances: Ultima;
- 12.0 Résolutions d'appui à la MRCAO:
  - 12.1 Compensation financière pour les travaux affectant un milieu humide;
  - 12.2 Plan régional des milieux humides et hydriques;
- 13.0 Cotation SOPFIM;
- 14.0 Règlement:
  - 14.1 Adoption du règlement 183 sur les brûlages;
  - 14.2 Adoption du règlement 184 sur la tarification 2018 Camping municipal;
  - 14.3 Adoption du règlement 181A;
  - 14.4 Adoption du règlement 181B;
- 15.0 Demandes diverses:
  - 15.1 CADR: projet de sécurité routière: (ici, on modère);





N° de résolution  
ou annotation

- 15.2 CADR: emprunt de matériel pour activité;
- 15.3 Demande d'autorisation pour tenir une cueillette de bouteilles/ cannettes vides;
- 16.0 Rapport des comités;
- 17.0 Période de questions;
- 18.0 Sujets divers;
- 19.0 Levée de la séance.

### **3.0 Autorisations aux médias**

ATTENDU QUE le règlement 175 interdit d'enregistrer, de filmer et de photographier à l'intérieur du lieu où se tiennent les séances du Conseil, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation par le conseil municipal;

ATTENDU QU'une demande a été adressée par Radio-Canada, pour obtenir une autorisation pour la séance du 14 novembre 2017 et, si possible, une autorisation valide pour 1 an;

2017-11-258

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation à Radio-Canada de filmer, enregistrer et prendre des photos, pour une durée de 1 an, conditionnellement à ce que ce soit fait silencieusement et sans déranger d'aucune façon la tenue de l'assemblée.

### **4.0 Adoption du procès verbal d'octobre**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, sa lecture est dispensée.

2017-11-259

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2017, en précisant l'attribution des frais à la résolution 2017-10-252.

### **5.0 Correspondance**

M. le maire fait état de la correspondance pertinente pour les citoyens.

2017-11-260

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité d'accorder une contribution de 100\$ à Canards illimités, conformément à la somme prévue au budget.

### **6.0 Trésorerie**

#### **6.1 Dépenses d'octobre**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

2017-11-261

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

#### **Pour la municipalité :**

Liste des comptes à payer au montant de : 15 963,19 \$

#### **Pour le camping municipal :**

Liste à payer au montant de : 6 745,78 \$

**Salaire net pour la période de 6 semaines:** 13 415,32 \$  
**(incluant élections)**



N° de résolution  
ou annotation

2017-11-262

Une correction devra être faite pour la facture de la MRCAO afin de séparer les frais de vidange des égouts pluviaux de la municipalité et du camping.

### 6.2 Remboursement de frais de déplacements

ATTENDU la demande de remboursement de frais de déplacement de M. Richard Vallières au montant de 6,44\$, de Mme Patricia Lamarre au montant de 83,17\$ et de Mme Marie-Eve Isabelle au montant de 26,68\$;

ATTENDU QUE ces demandes sont complètes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité d'autoriser le paiement de ces frais de déplacement.

### 6.3 Signataires chez Desjardins

ATTENDU les changements dans la composition du conseil municipal suite à l'élection du 5 novembre dernier;

2017-11-263

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu à la majorité de faire ajouter M. Marcel Mainville, maire suppléant et de retirer Mme Lucie Gravel comme signataires pour les effets auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, pour les comptes de la municipalité et du camping.

### 6.4 Décaissement CADR

2017-11-264

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité de procéder au décaissement de la subvention au Comité d'aide au développement de Roquemaure, au montant de 850\$, tel que prévu au budget, pour l'activité honorifique des bénévoles *Roquemaure vous reçoit*.

### 6.5 Versement Sûreté du Québec

ATTENDU la résolution 2016-12-378, en appui à la résolution de la MRC d'Abitibi-Ouest, à l'effet que le maintien des effectifs policiers en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel est une condition essentielle au paiement des sommes payables par les municipalités pour les services policiers;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un état de compte avec des intérêts de 215,85\$, en date du 31 octobre dernier;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite continuer à soutenir le mouvement de contestation quant aux coupures de services de la Sûreté du Québec, tel que prescrit par le conseil des maires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

2017-11-265

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité de ne pas procéder au décaissement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec, tant que le conseil des maires de la MRC d'Abitibi-Ouest maintiendra la consigne de retenir ces sommes.

### 6.6 CAUAT



N° de résolution  
ou annotation

2017-11-267

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité de payer la facture annuelle de 2018 du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue, au montant de 441.52\$.

### **7.0 Ressources humaines**

#### **Modifications au contrat du journalier principal**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité de procéder à l'ajustement salarial du journalier principal, en prévoyant qu'il n'y aura pas d'augmentation salariale en début d'année civile.

### **8.0 Formation pour les élus**

#### **8.1 Éthique et déontologie**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité d'inscrire Mme Marie Eve-Garand et Mme Chantal Mainville à la formation sur l'éthique et la déontologie des élus.

#### **8.2 Rôles et responsabilités des élu(e)s**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu à la majorité d'inscrire Mme Marie Eve-Garand et M. Léo Plourde à la formation sur les rôles et responsabilités, au coûts de 315\$ chacun.

### **9.0 Représentants pour les comités**

#### **9.1 Maire suppléant et délégué substitut à la MRC**

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité que M. Marcel Mainville soit nommé maire suppléant et délégué substitut à la MRC d'Abitibi-Ouest.

#### **9.2 Gérance**

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu à la majorité que M. Marcel Mainville et M. Rodrigue Morneau soient les représentants du conseil municipal, avec M. le maire Léo Plourde, pour la comité de gérance.

#### **9.3 OMH**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité que Mme Sophia Chalifour et M. Rodrigue Morneau soient les représentants du conseil municipal, pour le conseil d'administration du L'Office municipal d'Habitation de Roquemaure.

#### **9.4 Bibliothèque**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité que Mme Marie-Eve Garand soit la représentante du conseil municipal, pour le comité de la bibliothèque de Roquemaure.

#### **9.5 CADR**

2017-11-268

2017-11-269

2017-11-270

2017-11-271

2017-11-272

2017-11-273



N° de résolution  
ou annotation

2017-11-275

2017-11-276

2017-11-277

2017-11-278

2017-11-279

2017-11-280

2017-11-281

2017-11-282

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité que M. Jocelyn Poirier soit le représentant du conseil municipal, pour le Comité d'aide au développement de Roquemaure.

#### **9.6 Club nautique**

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité que M. Marcel Mainville soit le représentant du conseil municipal, pour le Club nautique Abitibi.

#### **9.7 Pompiers**

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité que M. Léo Plourde soit le représentant du conseil municipal, pour les Services Incendie de Roquemaure.

#### **9.8 RAGARO**

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu à la majorité que Mme Chantal Mainville soit la représentante du conseil municipal, pour le comité RAGARO (loisirs et qualité de vie).

#### **9.9 Gestion des réseaux sociaux**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité que Mme Marie-Eve Garand soit la représentante du conseil municipal, pour la gestion des réseaux sociaux.

#### **9.10 Relation avec les médias**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité que M. Léo Plourde et M. Jocelyn Poirier soient les représentants du conseil municipal, pour les relations avec les médias.

#### **9.11 Politique familiale et amie des aînés**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité que M. Rodrigue Morneau et Mme Marie-Eve Garand soient les représentants du conseil municipal, pour le comité de la Politique familiale et amie des aînés.

#### **9.12 Comité consultatif en urbanisme**

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité que M. Rodrigue Morneau et Mme Chantal Mainville soient les représentants du conseil municipal, pour le comité consultatif d'urbanisme.

#### **9.13 Gestion des lots intra municipaux et épars**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à la majorité que M. Léo Plourde et M. Marcel Mainville soient les représentants du conseil municipal pour la gestion des lots intra municipaux et épars.

#### **9.14 Voirie**



N° de résolution  
ou annotation

2017-11-284

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu à la majorité que M. Rodrigue Morneau et M. Marcel Mainville soient les représentants du conseil municipal pour la gestion des travaux de voirie.

### **9.15 Camping**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité que M. Léo Plourde, M. Jocelyn Poirier et Mme Sophia Chalifour soient les représentants du conseil municipal pour la gestion du camping.

### **10.0 Contrats de déneigement:**

#### **10.1 Plage Lepage**

M. le maire Léo Plourde, Mme Marie-Eve Garand, conseillère et M. Jocelyn Poirier, conseiller, expriment leur conflit d'intérêt et se retirent de la discussion et de la décision. Ils sortent de la salle où se tient la séance publique.

M. Marcel Mainville remplace M. Léo Plourde à titre de président de l'assemblée et ouvre la seule soumission reçue.

2017-11-285

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité que le contrat de déneigement soit accordé à la Ferme laitière Ste-Anne, au montant de 2750\$, ce conditionnellement à l'adoption du règlement de prise en charge des chemins privés pour l'hiver 2017-2018 et à la conformité de ses modalités.

#### **10.2 Cours municipales**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2017-08-183, accordant le contrat de déneigement des cours municipales et du boulevard à la Ferme laitière Ste-Anne;

ATTENDU le veto de Mme la mairesse Lucie Gravel suite à l'attribution de ce contrat;

ATTENDU les informations obtenues par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

2017-11-286

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité d'accorder le contrat de déneigement des cours municipales au plus bas soumissionnaire, soit Ferme laitière Ste-Anne, au montant de 7 300\$ pour l'hiver 2017-2018 et de 7 500\$ pour l'hiver 2018-2019, conditionnellement à ce que l'entrepreneur complète la déclaration du soumissionnaire.

Il est également résolu que la directrice générale demande au deuxième soumissionnaire de compléter également la déclaration du soumissionnaire.

#### **10.3 Plage Mainville**

Monsieur le maire Léo Plourde et Mme Marie-Eve Garand, conseillère, réintègrent la table du conseil. M. le maire Léo Plourde reprend la présidence de la séance.



N° de résolution  
ou annotation

2017-11-287

Messieurs Marcel Mainville et Jocelyn Poirier, conseillers, signifient leur conflit d'intérêt et se retirent pour la décision. Ils sortent de la salle où se tient la séance publique.

ATTENDU l'adoption de la résolution 2017-08-184, octroyant le contrat de déneigement de la Plage Mainville à Jean-Guy Roy entrepreneur, seul soumissionnaire;

ATTENDU le veto verbal de Mme la mairesse Lucie Gravel suite à l'attribution de ce contrat;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité d'accorder le contrat de déneigement du chemin de la Plage Mainville à Jean-Guy Roy entrepreneur, au montant de 2 275\$ plus taxes applicables, pour l'hiver 2017-2018, ce conditionnellement à l'adoption du règlement de prise en charge des chemins privés pour l'hiver 2017-2018 et à la conformité de ses modalités.

#### **10.4 Camping**

Messieurs Marcel Mainville et Jocelyn Poirier, conseillers, réintègrent la table du conseil. Monsieur le maire Léo Plourde signifie son conflit d'intérêt et se retire pour la décision. Il sort de la salle où se tient la séance publique.

M. Marcel Mainville remplace M. Léo Plourde à titre de président de l'assemblée.

ATTENDU QU'il n'y a eu qu'une soumission reçue, malgré l'invitation à soumissionner publiée dans le journal La Cache;

2017-11-288

En conséquence, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'accorder le contrat de déneigement de l'accès au chalet municipal du camping à la Ferme laitière Ste-Anne, au montant de 5 500\$ plus taxes applicables.

M. le maire Léo Plourde réintègre la salle et reprend sa place à la table du conseil à titre de président de la séance.

#### **10.5 Entrées des édifices municipaux**

2017-11-289

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité que la municipalité envoie un publipostage pour un appel d'offres pour le contrat de déneigement des portes des édifices municipaux ET QUE le journalier principal accomplisse cette tâche en attendant l'attribution du contrat.

La soumission déjà reçue sera ouverte au même moment que les autres.

#### **11.0 Renouvellement d'assurances: Ultima**

2017-11-290

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité de renouveler la police d'assurances de la municipalité, au coût de 14 158\$.

#### **12.0 Résolution d'appui à la MRCAO**





N° de résolution  
ou annotation

2017-11-291

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103

## 12.1 Compensation financière pour les travaux affectant un milieu humide

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE les mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de loi prescrivent, dans l'attente de la publication de règlements par le gouvernement, des compensations financières systématiques pour tous travaux affectant un milieu humide ou hydrique, sauf exceptions, qui vont bien au-delà de tout ce qui avait pu être exigé à ce jour en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures transitoires s'appliquent de façon générale et ne font pas abstraction des organismes publics, en particulier des MRC et des municipalités, qui doivent intervenir dans les milieux humides ou hydriques pour l'entretien et pour la réalisation des travaux d'infrastructure publique, dans certains cas appartiennent au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les obligations existantes dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau ainsi que la loi sur la conservation du patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT les impacts financiers des mesures transitoires du projet de loi 132 sur la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Roquemaure:

- a) DÉPLORE l'absence d'exemption de compensation pour les MRC et les municipalités dans le projet de loi 132;
- b) DEMANDE au Gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale d'exempter les organismes municipaux, les municipalités et les MRC de tout paiement de compensation, que ce soit transitoire ou permanente;
- c) QU'une copie de la présente résolution soit transmise copie conforme aux associations municipales, aux MRC, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques.

## 12.2 Plan régional des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été sanctionné le 21 juin dernier par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi oblige chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;



N° de résolution  
ou annotation

CONSIDERANT QUE ce plan s'applique au territoire du domaine privé soit 51% du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO);

CONSIDERANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer le PRMHH et par la suite, elle devra le réviser tous les 10 ans;

CONSIDERANT QUE le ministère de l'Environnement lancera, d'ici 2 ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce programme de subvention pourra être délégué au MRC qui le désirent;

CONSIDERANT QU'aucune autre compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

CONSIDERANT la demande d'appui des MRC;

CONSIDERANT QUE la MRCAO est très impactée par ce projet de loi;

CONSIDERANT l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines, pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques sur un territoire aussi vaste que celui de la MRCAO;

2017-11-292

EN conséquence, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité :

- D'appuyer la démarche des MRC;
- DE DEMANDER au ministre de Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) qu'une aide financière soit prévue pour les MRC afin de permettre l'embauche de ressources qui identifieront et caractériseront les milieux humides et hydriques du territoire;
- DE TRANSMETTRE cette résolution au MDDELCC, à la FQM et à l'UMQ.

### **13.0 Cotisation SOPFIM**

2017-11-293

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité de payer la cotisation générale de 16,04\$ et la cotisation spéciale de 33,06\$, à la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies.

### **14.0 Règlements municipaux**

#### **14.1 Adoption du règlement 183 sur les brûlages**

ATTENDU l'avis de motion donné le 5 septembre et la présentation du projet de règlement 183 portant sur les brûlages, le 3 octobre 2017 par M. Léo Plourde;

2017-11-294

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'adopter le règlement 183 portant sur les brûlages.

Pour: 5

Contre: 1

M. le maire s'abstient.



N° de résolution  
2017-11-295

2017-11-296

2017-11-297

#### **14.2 Adoption du règlement de tarification 2018 Camping municipal**

ATTENDU l'avis de motion donné le 5 septembre et la présentation du projet de règlement portant sur la tarification du camping municipal, le 3 octobre 2017 par M. Léo Plourde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à la majorité d'adopter le règlement 184 portant sur la tarification 2018 du camping municipal, avec les dernières modifications proposées.

#### **14.3 Adoption du règlement 181-A portant sur la prise en charge du déneigement de chemin de la Plage Lepage**

Messieurs Léo Plourde et Jocelyn Poirier, de même que Mme Marie-Eve Garand signifient leur conflit d'intérêt et se retirent de la discussion et de la décision. Ils sortent de la salle où se tient la séance publique.

M. Marcel Mainville remplace M. Léo Plourde à titre de président de l'assemblée.

ATTENDU l'avis de motion donné le 19 septembre et la présentation du projet de règlement 181-A portant sur la prise en charge du déneigement de chemin de la Plage Lepage, le 3 octobre 2017 par M. Rodrigue Morneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'adopter le règlement 181-A portant sur la prise en charge du déneigement de chemin de la Plage Lepage.

#### **14.4 Adoption du règlement 181-B portant sur la prise en charge du déneigement de chemin de la Plage Mainville**

Monsieur le maire Léo Plourde et Mme Marie-Eve Garand, conseillère, réintègrent la table du conseil. Monsieur Marcel Mainville, conseiller signifie son conflit d'intérêt et se retire pour la décision. Il sort de la salle où se tient la séance publique et rejoint M. Jocelyn Poirier, conseiller.

ATTENDU l'avis de motion donné le 19 septembre et la présentation du projet de règlement 181-B portant sur la prise en charge du déneigement de chemin de la Plage Mainville, le 3 octobre 2017 par M. Léo Plourde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité d'adopter le règlement 181-B portant sur la prise en charge du déneigement de chemin de la Plage Mainville.

Messieurs Marcel Mainville et Jocelyn Poirier, conseillers, réintègrent la table du conseil.

#### **15.0 Demandes diverses**

##### **15.1 CADR: projet de sécurité routière *Ici, on modère***

###### **15.1.1 Appui au projet**



N° de résolution  
ou annotation  
2017-11-299

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité que la municipalité appui le projet *Ici, on modère*, présenté par le Comité d'aide au développement de Roquemaure.

#### **15.1.2 Collaboration et soutien financier**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité que la municipalité:

- apporte un soutien financier de l'ordre de 20% des dépenses reliés au projet *Ici, on modère*, présenté par le Comité d'aide au développement de Roquemaure, pour un maximum de 2000\$;
- autorise l'installation des différents équipements de sécurité routière;
- permette la publication de textes de prévention dans le journal La Cache;
- prête son journalier pour permettre l'installation des panneaux routiers.

Le tout, conditionnellement à l'acceptation de leur projet par ministère;

#### **15.2 CADR: emprunt de matériel pour activité**

2017-11-300

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu d'accepter de prêter le grille-pain commercial au Comité d'aide au développement de Roquemaure pour la réalisation de leur activité *Roquemaure vous reçoit*.

#### **15.3 Demande d'autorisation pour tenir une cueillette de canettes et de bouteilles vides**

2017-11-301

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à la majorité d'autoriser la cueillette de canettes et de bouteilles vides sur le territoire de la municipalité, la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 janvier 2018, pour le bénéfice des élèves de première et deuxième année du secondaire de l'école Dagenais, au profit du voyage éducatif en juin 2019.

#### **16.0 Rapport des comités**

#### **17.0 Période de questions**

#### **18. Sujets divers**

#### **19. Levée de la séance**

2017-11-302

À 21h11, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Jocelyn Poirier propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Patricia Lamarre  
Directrice générale

Léo Plourde  
Maire